

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DDCT 18 DASES : Subventions (33 500 euros) à 1 association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à une association ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 33 500 € est attribuée à l'association Fédération des Associations de Solidarité avec Tou.te.s les immigré.e.s (18632) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes, localisées dans le 20^e :

- « Droits Intégration – Accès aux droits » (2021_01804 / DDCT SEII - 13 500 € - 2021_01592 / DDCT SPV – 8 000 €),
- « Permanences d'accès aux droits à la bibliothèque Assia Djebar » (2021_02079 / DDCT SEII - 3000 € - 2021_00300 / DDCT SPV – 1 000 € - 2021_02078 / DASES Seplex – 2 000 €),
- « Manger Bouger Multiculturel » (2021_04183 / DASES Santé – 4 000 €),
- « Cours de français » (2021_00383 / DDCT SPV – 2 000 €).

Article 2 : Madame la Mairie de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs correspondant aux quatre projets.

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO